

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 28 mars 2011

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 139 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Lionel ROYER - PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par François-Noël BERNARDI - Jean-Louis BONAN représenté par Jacqueline MAURIC - Vincent BURRONI représenté par Christian AMIRATY - René CANEZI représenté par Jean-Louis TIXIER - Eric DI MECO représenté par Maxime TOMMASINI - Eric DIARD représenté par Xavier CACHARD - Frédéric DUTOIT représenté par Patrick MAGRO - Robert HABRANT représenté par Gérard SBRAGIA - Fabrice JULLIEN-FIORI représenté par Danielle MILON - Mourad KAHOU - représenté par Mireille FOURNERON - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Lucien MERLENGHI représenté par Gérard GRAUGNARD - Christine ORTIZ représentée par Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Gilles PAGLIUCA représenté par Bruno GILLES - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Antoine ROUZAUD représenté par Benoît PAYAN - Jean VIARD représenté par Bernard MOREL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Roland BLUM.

Signé le 28 Mars 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 29 mars 2011

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

FCT 014-136/11/CC

■ Approbation de la création et de l'affectation d'autorisations de programme pour le budget de la Direction des Systèmes d'Information
DSI 11/6046/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Pour le budget 2011, la Direction des Systèmes d'Information doit établir et exécuter son budget sur le budget général ainsi que sur les budgets annexes suivants :

- Eau
- Assainissement
- Port
- Crématorium
- Collecte
- Transport

Afin de pouvoir répartir la dépense sur les différents budgets annexes, il convient de dupliquer les autorisations de programme existantes sur le budget général sur chacun des budgets annexes. Soit :

- Budget Eau :
 - Acquisition de matériel informatique pour un montant de 100.000 euros
 - Acquisition de logiciel informatique pour un montant de 70.000 euros
 - Acquisition Télécom Réseaux pour un montant de 56.000 euros
- Budget Assainissement :
 - Acquisition de matériel informatique pour un montant de 125.000 euros
 - Acquisition de logiciel informatique pour un montant de 85.000 euros
 - Acquisition Télécom Réseaux pour un montant de 75.000 euros
- Budget Port :
 - Acquisition de matériel informatique pour un montant de 110.000 euros
 - Acquisition de logiciel informatique pour un montant de 90.000 euros
 - Acquisition Télécom Réseaux pour un montant de 65.000 euros
- Budget Crématorium :
 - Acquisition de matériel informatique pour un montant de 9.000 euros
 - Acquisition de logiciel informatique pour un montant de 16.000 euros
 - Acquisition Télécom Réseaux pour un montant de 6.000 euros
- Budget Collecte :
 - Convention de gestion informatique pour un montant de 135.000 euros
 - Acquisition de matériel informatique pour un montant de 530.000 euros
 - Acquisition de logiciel informatique pour un montant de 2.000.000 euros
 - Acquisition Télécom Réseaux pour un montant de 365.000 euros
- Budget Transport :
 - Acquisition de matériel informatique pour un montant de 80.000 euros

Signé le 28 Mars 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 29 mars 2011

- Acquisition de logiciel informatique pour un montant de 60.000 euros
- Acquisition Télécom Réseaux pour un montant de 44.195 euros

Suite au conventionnement, en cours, de mise à disposition des moyens de Radio-communication TETRA de la RTM au profit de MPM pour un usage partagé RTM-MPM, il est nécessaire de créer deux autorisations de programmes conséquentes à l'acquisition de matériels radios. Réparties de la façon suivante :

- Budget général :
 - Acquisition radio pour un montant de 1.200.000 euros
- Budget Collecte :
 - Acquisition radio pour un montant de 800.000 euros

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de faire approuver par le Conseil de Communauté, la création de 6 autorisations de programme sur chacun des budgets annexes : eau, assainissement, port, crématorium, collecte et transport, pour l'acquisition de matériels informatiques et l'affectation des crédits de paiement ;

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont approuvées la création et l'affectation des autorisations de programme suivantes :

BUDGET ANNEXE EAU

AUTORISATION PROGRAMME	SOUS-POLITIQUE	MONTANT AP (en euros)	ESTIMATION CREDIT 2011 (en euros)
Acquisition matériels informatique	A220	100 000,00	19 652,00
Acquisition de logiciels informatique	A210	70 000,00	10 578,00

Signé le 28 Mars 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 29 mars 2011

Acquisition télécom réseaux	A230	56 000,00	11 155,00
--------------------------------	------	-----------	-----------

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

AUTORISATION PROGRAMME	SOUS- POLITIQUE	MONTANT AP (en euros)	ESTIMATION CREDIT 2011 (en euros)
Acquisition matériels informatique	A220	125 000,00	24 888,00
Acquisition de logiciels informatique	A210	85 000,00	13 457,00
Acquisition télécom réseaux	A230	75 000,00	14 128,00

BUDGET ANNEXE PORTS

AUTORISATION PROGRAMME	SOUS- POLITIQUE	MONTANT AP (en euros)	ESTIMATION CREDIT 2011 (en euros)
Acquisition matériels informatique	A220	110 000,00	21 284,00
Acquisition de logiciels informatique	A210	90 000,00	13 816,00
Acquisition télécom réseaux	A230	65 000,00	12 082,00

BUDGET ANNEXE CREMATORIUM

AUTORISATION PROGRAMME	SOUS- POLITIQUE	MONTANT AP (en euros)	ESTIMATION CREDIT 2011 (en euros)
Acquisition matériels informatique	A220	9 000,00	1 768,00
Acquisition de logiciels informatique	A210	16 000,00	2 519,00
Acquisition télécom réseaux	A230	6 000,00	1 004,00

BUDGET ANNEXE COLLECTE

AUTORISATION PROGRAMME	SOUS- POLITIQUE	MONTANT AP (en euros)	ESTIMATION CREDIT 2011 (en euros)
Acquisition matériels informatique	A220	530 000,00	105 604,00
Convention de gestion informatique	A220	135 000,00	26 718,00

Signé le 28 Mars 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 29 mars 2011

Acquisition de logiciels informatiques	A210	2 000 000,00	313 582,00
Acquisition télécom réseaux	A230	365 000,00	79 946,00
Acquisition radio	A230	800 000,00	560 000,00

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS

AUTORISATION PROGRAMME	SOUS-POLITIQUE	MONTANT AP (en euros)	ESTIMATION CREDIT 2011 (en euros)
Acquisition matériels informatiques	A220	80 000,00	15 572,00
Acquisition de logiciels informatiques	A210	60 000,00	9 283,00
Acquisition télécom réseaux	A230	44 195,00	8 839,00

BUDGET GENERAL

Acquisition radio	A230	1 200 000,00	840 000,00
-------------------	------	--------------	------------

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget principal et budgets annexes 2011 de la Communauté Urbaine - Sous politique A210 - Sous politique A220 - Sous politique A230.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué aux Finances et Budget

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Fonctionnement de la Communauté urbaine

Jean-Pierre GIORGI

André MOLINO

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI

Signé le 28 Mars 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 29 mars 2011